

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1809

présenté par

Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 22**ÉTAT D****« Avances à l'audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	400 000	0
Institut national de l'audiovisuel	0	400 000
TV5 Monde	0	0
TOTAUX	400 000	400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à rétablir les crédits de France Médias Monde au niveau de la LFI 2021.

Alors que le monde des médias subit un environnement concurrentiel fort et que la qualité de l'information se dégrade par l'avènement des fausses nouvelles, le Gouvernement décide de baisser encore une fois le budget de FMM qui regroupe France 24, qui émet en français, en anglais, en arabe et en espagnol ; RFI (en français et 15 autres langues) et Monte Carlo Doualiya, la radio en langue arabe.

Les trois médias émettent à l'échelle du monde, en 20 langues et participent largement au rayonnement de notre pays dans le monde.

Ainsi cet amendement propose de revenir sur la baisse et de rétablir les crédits de France Médias Monde au niveau de la LFI 2021.

Afin de respecter les exigences de l'article 40 de la Constitution et de la LOLF, le législateur est contraint de compenser la dépense par un gage sur un autre programme de la mission concernée. Ainsi cet amendement procède à :

- Une augmentation de 400 000 € en AE et en CP de l'action 01 du programme 844 - France Médias Monde
- Une diminution de 400 000 € en AE et en CP de l'action 01 du programme 845 - Institut national de l'audiovisuel